

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2173

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

AVANT L'ARTICLE PREMIERAu tire I^{er}, substituer au mot :

« réchauffement »,

le mot :

« changement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'augmentation de la température au XX^e siècle aura été probablement la plus importante de tous les siècles observés. Depuis 1950, l'augmentation de la température de la surface de la mer est d'environ la moitié de celle de la température moyenne de l'air à la surface de la terre. Pendant cette période, les températures nocturnes journalières minimales au-dessus des terres ont augmenté en moyenne de 0,2 degré par décennie, soit environ le double du taux d'augmentation des températures diurnes maximales de l'air. Nous sommes bien face à un enjeu de réchauffement climatique qu'il ne convient pas de nier.

Néanmoins, les perturbations climatiques ne correspondent pas toutes à un réchauffement climatique. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont créé, en 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui s'intéresse à la question du changement climatique, réchauffement ou refroidissement, et de l'impact de ces évolutions sur notre planète.

Aujourd'hui, il est acté que l'expression « changement climatique » est plus pertinente que celle de « réchauffement climatique ». Ainsi, bien que le premier enjeu demeure la réduction des émissions de GES - et donc la lutte contre le réchauffement climatique - le présent amendement propose de substituer au terme « réchauffement » celui de « changement ».